RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00009
Numéro SIREN : 339 793 937
Nom ou dénomination : PERFORMANCE

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2017 sous le numéro de dépôt 2732

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

Cabinet BERTAUD - CALLET
3 rue Saint Julien
54000 Nancy

V/REF :
N/REF : 87 B 9 / 2017-A-2732

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 02/06/2017, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 28/04/2017
- Démission de co-gérant

Concernant la société

PERFORMANCE
Société à responsabilité limitée
6 - 8 rue Sergent Blandan
54000 Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-2732 le 02/06/2017

R.C.S. NANCY 339 793 937 (87 B 9)

Fait à NANCY le 02/06/2017,
LE GREFFIER ASSOCIE



SARL PERFORMANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 20.588 €
6-8 Rue Sergent Blandan – 54000 NANCY
RCS NANCY B 339 793 937

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY
Dépôt du :
02 JUIN 2017
R.C.S. N° 8139

DELIBERATION ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 28 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le vingt-huit avril
A seize heures,

Monsieur Igor FOSSEUX, agissant en qualité de cogérant de la SARL INFINITY, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 529 210 312, associée unique de la SARL PERFORMANCE, société à responsabilité limitée au capital social de 20.588 €, divisé en 1.350 parts sociales, a délibéré au siège social, en présence de Monsieur Nicolas FOSSEUX, sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un co-gérant,
- Pouvoirs pour formalités.

La délibération est présidée par Monsieur Igor FOSSEUX, en sa qualité de cogérant de la société, lequel déclare que Monsieur Nicolas FOSSEUX a présenté sa démission de ses fonctions de cogérant avec effet à compter de ce jour.

La discussion est ouverte entre les participants, puis, personne ne demandant plus la parole, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Nicolas FOSSEUX de ses fonctions de cogérant avec effet à compter de ce jour.

L'associé unique lui donne quitus entier et définitif de leur gestion et il décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la réglementation en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures quinze et, de tout ce qui précède, le présent procès-verbal a été établi et signé par les participants.

Igor FOSSEUX

Nicolas FOSSEUX